



# La semaine de 8 jours

L'impact des pénuries de main-d'œuvre  
sur le nombre d'heures travaillées par les  
propriétaires de PME canadiennes

**FCEI**

FÉDÉRATION CANADIENNE  
DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE.



59 %

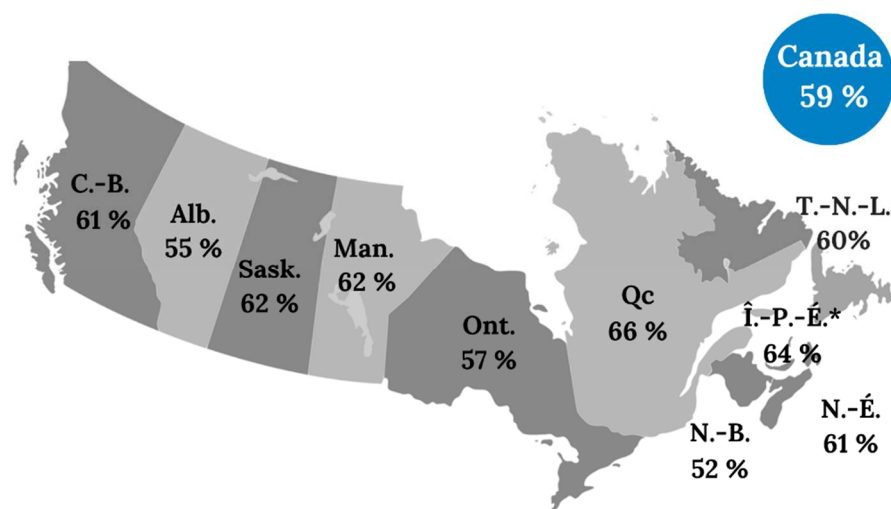
des PME canadiennes sont affectées par les pénuries de main-d'œuvre en septembre 2022.

Source : FCEI, sondage *Votre voix - Septembre 2022*, du 8 au 26 septembre 2022, résultats finaux, n = 3 489.

## Introduction

À la fin de 2021, la FCEI a publié un rapport complet abordant les facettes du problème des pénuries de main-d'œuvre à l'échelle nationale et présentant des pistes de solution<sup>1</sup>. À ce moment-là, 55 % des propriétaires de PME du Canada disaient être directement touchés par ces pénuries. Ce pourcentage a grimpé à 59 % en septembre 2022 (voir la Figure 1). Les PME de certaines provinces sont plus affectées que d'autres, notamment celles du Québec (66 %), de la Saskatchewan (62 %) et du Manitoba (62 %). Cependant, les pénuries de main-d'œuvre touchent plus de la moitié des PME dans chacune des provinces du pays. Au moins 70 % des entreprises des secteurs de la construction, de la gestion et de l'administration, des transports et de l'hébergement et la restauration sont affectées<sup>2</sup>.

Figure 1 - PME touchées par les pénuries de main-d'œuvre, par province



Source : FCEI, sondage *Votre voix - Septembre 2022*, du 8 au 26 septembre 2022, n = 3 489.

« La pénurie de main-d'œuvre et de matériaux est la pire situation à laquelle nous devons faire face en tant qu'entrepreneurs depuis nos débuts en affaires il y a plus de 20 ans. C'est l'unique raison qui ferait en sorte que nous décidions de mettre fin à nos activités commerciales. Nous ne pouvons tenir ce rythme de 7 jours sur 7 encore bien longtemps ! »

Depuis juin 2021, la FCEI sonde ses membres régulièrement pour connaître l'impact des pénuries de main-d'œuvre sur les PME. L'impact le plus souvent cité concerne les heures supplémentaires que les propriétaires de PME effectuent pour compenser le manque de main-d'œuvre (76 %). C'était encore vrai en septembre 2022, alors que cet élément a été signalé par 73 % des propriétaires de PME (voir la Figure 3).

Le présent rapport porte sur l'impact des pénuries de main-d'œuvre sur les heures travaillées par les propriétaires de PME en s'appuyant sur les données d'un récent sondage mené à l'échelle du Canada. Il présente les heures supplémentaires travaillées par les propriétaires d'entreprise par province et par secteur (voir l'Annexe A pour consulter les données détaillées).

<sup>1</sup> Bomal, Laure-Anna, *Retour en force des pénuries de main-d'œuvre*. FCEI, 2021.

<sup>2</sup> FCEI, sondage *Votre voix - Septembre 2022*, du 8 au 26 septembre 2022, résultats finaux, n = 3 489. <https://www.cfib-fcei.ca/fr/rapports-de-recherche/sondage-omnibus-votre-voix-sur-les-problemes-des-pme>

61 %

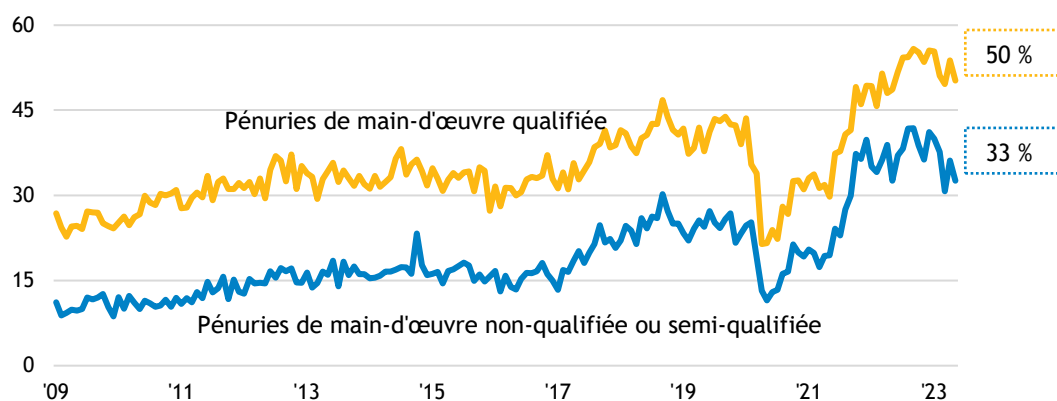
des propriétaires de PME du Canada ont indiqué que les pénuries de main-d'œuvre les empêchaient d'augmenter leurs ventes ou leur production.

Source : FCEI, *Baromètre des affaires*<sup>MD</sup>, mars 2023, n = 540.

## Tendances en matière de pénuries de main-d'œuvre pour les propriétaires de PME

Nos données antérieures illustrent bien l'ampleur du problème auquel font face les PME du Canada. Notre Baromètre des affaires<sup>MD</sup> de mars révèle d'ailleurs que la pénurie de main-d'œuvre qualifiée (50 %) et la pénurie de main-d'œuvre non qualifiée ou semi-qualifiée (33 %) freinent la croissance des ventes ou de la production des PME (voir la Figure 2)<sup>3</sup>. Si ces pourcentages sont à la baisse, ils demeurent bien au-delà des moyennes (pénurie de main-d'œuvre qualifiée : 35 %; pénurie de main-d'œuvre non qualifiée ou semi-qualifiée : 19 %). Ces éléments figurent respectivement au premier et au deuxième rang des principaux facteurs limitant la croissance des ventes ou de la production. Cela indique que les pénuries de main-d'œuvre causent non seulement du stress aux propriétaires de PME, mais qu'elles nuisent aussi à la croissance économique du pays.

Figure 2 - Part des PME dont la croissance des ventes/production est freinée par les pénuries de main-d'œuvre (en %)



Source : FCEI, *Baromètre des affaires*<sup>MD</sup>, de février 2009 à mars 2023, plus de détails disponibles à [fpei.ca/barometre](http://fpei.ca/barometre).

## Conséquences des pénuries de main-d'œuvre sur les PME

Comme le montre la Figure 3, les pénuries de main-d'œuvre influencent principalement le nombre d'heures travaillées. Celles-ci ont augmenté tant pour les propriétaires (73 %) que pour les employés (54 %), afin de compenser le manque de personnel. Les pénuries entraînent également des conséquences financières en obligeant les propriétaires de PME à refuser des ventes et des contrats (48 %) ou à réduire leur offre de services (47 %).

« Nous avons dû fermer toute une section de notre commerce en raison du manque de personnel. À l'heure actuelle, les propriétaires travaillent plus de 70 heures par semaine juste pour maintenir leurs activités principales. Cela dure depuis bien trop longtemps.

Nous ne pourrions pas continuer ainsi (sans prendre congé) bien longtemps. »

— Propriétaire d'une PME  
Commerce de détail, Ontario

<sup>3</sup> *Baromètre des affaires*<sup>MD</sup>. FCEI, mars 2023.

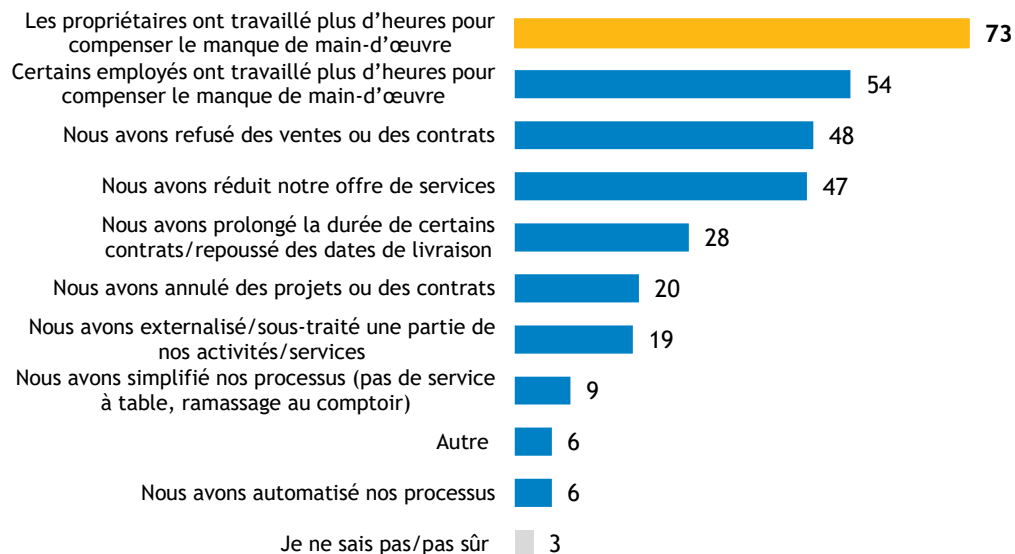


73 %

des propriétaires de PME affectés par les pénuries travaillent plus d'heures pour compenser le manque de main-d'œuvre.

Source : FCEI, sondage *Votre voix* - Septembre 2022, du 8 au 26 septembre 2022, résultats finaux, n = 2 804.

Figure 3 - Conséquences des pénuries de main-d'œuvre sur les propriétaires (en %)



Source : FCEI, sondage *Votre voix* - Septembre 2022, du 8 au 26 septembre 2022, n = 2 804.

La proportion des PME dont les propriétaires ont augmenté leurs heures est plus élevée en Alberta (76 %), au Manitoba (75 %) et en Colombie-Britannique (75 %) (voir le Tableau 1). L'écart est toutefois plus marqué entre les secteurs, les pourcentages atteignant 84 % dans les secteurs de l'hébergement et la restauration et 82 % dans celui de l'agriculture.

Tableau 1 – Part des propriétaires affectés par les pénuries de main-d'œuvre qui travaillent plus d'heures à cause des pénuries, par province et par secteur

Province	Part des PME (en %)	Secteur	Part des PME (en %)
Î.-P.-É.*	79	Héberg./restauration	84
Alb.	76	Agriculture	82
Man.	75	Arts, loisirs, info.	78
C.-B.	75	Commerce de détail	78
N.-B.	74	Services perso. et divers	75
<b>Canada</b>	<b>73</b>	Gestion et admin.	74
N.-É.	73	Commerce de gros	74
Ont.	73	<b>Canada</b>	<b>73</b>
Qc.	72	Services professionnels	70
Sask.	69	Transports	69
T.-N.-L.	55	Fin., ass., etc.	69
		Fabrication	68
		Services sociaux	64
		Construction	64
		Ressources naturelles*	52

Source : FCEI, sondage *Votre voix* – Septembre 2022, du 8 au 26 septembre 2022, n = 2 804.  
Remarque : \*Petit nombre de répondants. À interpréter avec prudence.

Même si l'étude de la FCEI se concentre sur le nombre d'heures travaillées par les propriétaires, l'impact des pénuries est également très présent chez les employés. Ces derniers doivent travailler plus d'heures et ceci peut engendrer des conséquences néfastes à leur égard. En effet, les heures supplémentaires

« En tant que propriétaire d'entreprise, je dois faire plus d'heures et recommencer à travailler les week-ends faute d'employés qualifiés pour tenir le commerce ouvert. »

— Propriétaire d'une PME Commerce de détail, Québec

effectuées affectent négativement leur santé, leur niveau de stress et de fatigue, et présentent aussi des entraves à la conciliation travail-vie personnelle. Cette surcharge peut également entraîner un déclin de leur satisfaction et de leur productivité, et ainsi nuire à leur efficacité en général<sup>4,5</sup>.

## Nombre d'heures travaillées par les propriétaires de PME

En 2010, selon Statistique Canada<sup>6</sup>, plus de 40 % des entrepreneurs âgés de 25 à 64 ans travaillaient 50 heures ou plus par semaine. En 2016, The Alternative Board a estimé le nombre d'heures moyen travaillé par semaine par les propriétaires d'entreprise à 49,4 heures<sup>7</sup>. Comme il semble que peu d'études aient été réalisées à ce sujet, le présent rapport sert à présenter des données à jour et suggère que les heures travaillées par les propriétaires de PME pourraient être encore plus élevées.

Les résultats indiquent que les propriétaires de PME au Canada travaillent en moyenne 54 heures par semaine (voir le Tableau 2), ce qui équivaut presque à une semaine de travail de huit jours considérant qu'une journée de travail normale dure sept heures. À titre comparatif, l'Enquête sur la population active de Statistique Canada (septembre 2022)<sup>8</sup> a révélé que les employés canadiens de 15 ans et plus (temps plein et temps partiel) travaillaient en moyenne 35,6 heures par semaine. Cela signifie que les propriétaires de PME travaillent 18 heures (50 %) de plus que l'employé moyen.

Tableau 2 – Nombre moyen d'heures travaillées par les propriétaires de PME, par province et par secteur

Province	Moyenne (en heures)	Secteur	Moyenne (en heures)
Î.-P.-É.*	60	Hébergement/restauration	61
Qc	56	Agriculture	58
T.-N.-L.	55	Transports	57
N.-B.	55	Construction	56
Man.	54	Gestion et admin.	56
Canada	54	Arts, info., loisirs	55
Sask.	54	<b>Canada</b>	<b>54</b>
N.-É.	54	Commerce de détail	54
Ont.	54	Fabrication	54
C.-B.	54	Commerce de gros	54
Alb.	54	Serv. professionnels	53
		Services perso. et divers	53
		Ressources naturelles*	51
		Fin., ass., etc.	50
		Services sociaux	49

Source : FCEI, sondage Votre voix – Septembre 2022, du 8 au 26 septembre 2022, n = 2 946.

Remarque : \* Petit nombre de répondants. À interpréter avec prudence.

<sup>4</sup> <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC6617405/>. Consulté le 18 octobre 2022.

<sup>5</sup> <https://www.invensislearning.com/blog/overtime-and-work-efficiency/>. Consulté le 18 octobre 2022.

<sup>6</sup> <https://www.cfib-fcei.ca/fr/rapports-de-recherche/profils-des-pme>

<sup>7</sup> <https://www.agilitypr.com/pr-news/business/time-management-new-survey-reveals-biz-owners-spending-time-theyd-rather-spend/>. Consulté le 18 octobre 2022.

<sup>8</sup> Statistique Canada. Tableau 14-10-0320-02. Heures habituelles et salaires moyens selon certaines caractéristiques, données mensuelles non désaisonnalisées



Un propriétaire de PME canadienne travaille en moyenne **54 heures** par semaine.

Source : FCEI, sondage *Votre voix - Septembre 2022*, du 8 au 26 septembre 2022, résultats finaux, n = 2 946.

« Nous avons beaucoup de mal à trouver du personnel, ce qui fait que nous, les propriétaires, devons toujours être au travail et jongler pour tout faire (tâches administratives, etc.). Nous n'avons pas de temps en famille ou entre amis, ou juste pour profiter des petits plaisirs de la vie. Nous sommes en mode survie. [...] »

— Propriétaire d'une PME Hébergement/restauration, Nouveau-Brunswick



Les propriétaires de PME affectés sacrifient

**34 %**

de leur semaine à déjouer le manque de personnel.

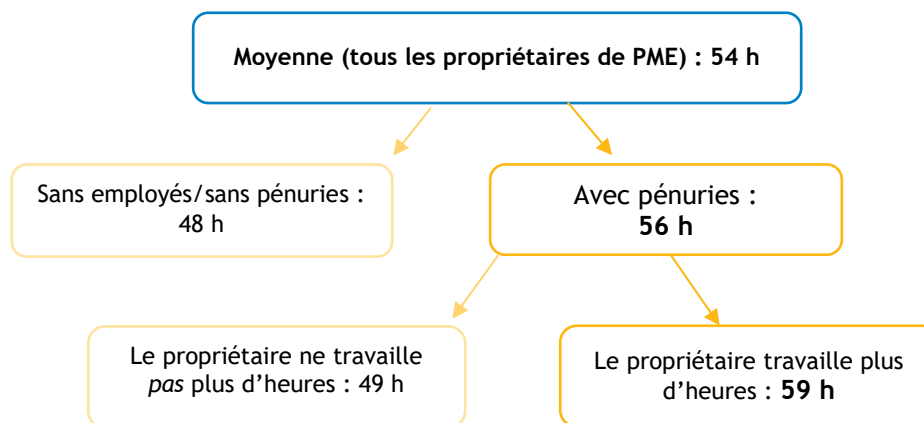
Source : FCEI, sondage *Votre voix - Septembre 2022*, du 8 au 26 septembre 2022, résultats finaux, n = 1 591.

« Le manque de personnel a empêché les propriétaires d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies pour améliorer, développer et faire évoluer l'entreprise. »

— Propriétaire d'une PME  
Commerce de détail,  
Nouvelle-Écosse

Comme le montre le Tableau 2, cette augmentation d'heures travaillées est aussi observable à l'échelle des provinces et des secteurs. Les différences entre provinces sont plutôt faibles (variant entre 54 et 56 heures), tandis que celles entre secteurs sont plus marquées (oscillant entre 49 et 61 heures). Les propriétaires de PME des secteurs de l'hébergement et la restauration, de l'agriculture et des transports travaillent respectivement 61, 58 et 57 heures par semaine.

Figure 4 - Nombre d'heures hebdomadaires travaillées par les propriétaires de PME canadiennes selon différents critères (en heures, par semaine)



Source : FCEI, Sondage *Votre Voix - Septembre 2022*, du 8 au 26 septembre 2022, résultats finaux, n = 2 946.

La Figure 4 montre aussi le nombre d'heures effectuées par les propriétaires de PME selon la situation de l'entreprise en ce qui a trait à la main-d'œuvre et l'effet principal des pénuries de main-d'œuvre sur l'entreprise. Les propriétaires affectés par le problème font, en moyenne, plus d'heures. Si les pénuries affectent les activités courantes, les dirigeants travailleront encore plus. Enfin, les propriétaires qui disent faire des heures supplémentaires pour compenser le manque de personnel travaillent environ 59 heures en semaine.

Dans la prochaine section, nous nous pencherons sur les propriétaires qui ont indiqué avoir travaillé plus d'heures pour compenser le manque de main-d'œuvre.

## Réduire l'écart

La FCEI a demandé aux propriétaires concernés de ventiler le nombre d'heures travaillées en fonction des heures régulières et des heures additionnelles dues aux pénuries. Le résultat est accablant puisque le nombre d'heures supplémentaires effectuées atteint en moyenne 20 par semaine. Cela signifie que 34 % de leur semaine de 59 heures est destinée à compenser le manque de personnel. Les différences sont assez légères entre les provinces, dont les résultats varient entre 32 % et 42 % (voir le Tableau A1 de l'Annexe A). Elles sont plus notables entre les secteurs, dont les résultats varient entre 22 % et 45 %. Le secteur de l'hébergement et la restauration figure en tête de liste (voir le Tableau A2).

L'incidence des pénuries de main-d'œuvre est considérable, car les propriétaires pourraient consacrer ces heures supplémentaires à d'autres

« J'aimerais embaucher un travailleur étranger pour mon commerce, mais je l'ai déjà fait et ça a été pénible, long et frustrant. Même si j'ai besoin de ce type d'employé maintenant, je n'ai même pas envie d'essayer. La paperasserie et la bureaucratie seraient pires que le niveau de stress que demande une telle recherche. »

— Propriétaire d'une PME  
Commerce de détail, Alberta

« Nous nous sommes beaucoup endettés à cause de la pandémie et du manque d'employés ayant les compétences requises. La formation ne nous fait pas peur, mais il faut d'abord des employés plus expérimentés pour former les nouveaux. Mon mari et moi sommes seuls, et travaillons six ou sept jours par semaine depuis un moment pour nous garder la tête hors de l'eau. Nous nous approchons dangereusement du fond. [...] »

— Propriétaire d'une PME  
Construction, Alberta

priorités personnelles ou professionnelles. Ils pourraient par exemple se consacrer davantage à faire de la planification ou du développement d'affaires, à s'informer des programmes gouvernementaux ou à s'occuper du fardeau administratif. Notons toutefois que les propriétaires qui ne manquent pas de personnel travaillent tout de même 48 heures par semaine en moyenne.

## Nombre de propriétaires de PME travaillant des heures supplémentaires

Notre sondage a confirmé que 58 % des propriétaires de PME canadiennes avec employés font des heures supplémentaires. Cela représente près de 700 000 propriétaires d'entreprise (voir le Tableau A3 de l'Annexe A).

Par province, le Québec est en tête à 65 %, suivi de la Colombie-Britannique et de la Nouvelle-Écosse, qui atteignent 60 % et 59 %, respectivement. Naturellement, le nombre d'entreprises avec employés en activité dans chaque province va grandement déterminer le nombre affecté. L'Ontario, le Québec et la Colombie-Britannique sont donc en tête, avec respectivement près de 250 000, 165 000 et 115 000 propriétaires qui travaillent plus d'heures pour compenser le manque de personnel.

Par secteur, celui de l'hébergement et de la restauration semble être le plus affecté puisque 78 % des propriétaires de PME avec employés rapportent faire plus d'heures pour compenser le manque de main-d'œuvre (voir le Tableau A4). Cela correspond à un peu moins de 65 000 entreprises de l'industrie. Pour rappel, les propriétaires de ce secteur ont aussi un ratio d'heures supplémentaires plus élevé (voir le Tableau A2). Ces constats sont alarmants et mettent en lumière la forte pression subie par les propriétaires de PME opérant dans cette industrie.

## Stratégies pour libérer les propriétaires de PME

### Les politiques publiques pour contrer les pénuries de main-d'œuvre sont essentielles

Comme mentionné dans le rapport de 2021, il n'existe pas de solution unique aux pénuries de main-d'œuvre. Plusieurs avenues sont possibles pour remédier au problème<sup>9</sup>. Cela dit, certains concepts clés devraient être examinés par les gouvernements.

D'abord, les mesures visant à augmenter le bassin de main-d'œuvre disponible sont cruciales. Par exemple, l'amélioration du système d'éducation pour mieux préparer les étudiants au marché du travail ou la mise en place de mesures d'allégement fiscal pour les travailleurs de 65 ans et plus pourraient accroître la disponibilité de la main-d'œuvre. De plus, l'amélioration et la simplification des processus d'immigration et de recours aux travailleurs étrangers temporaires permettraient aux PME canadiennes d'obtenir la main-d'œuvre dont elles ont besoin.

<sup>9</sup> Bomal, Laure-Anna, *Retour en force des pénuries de main-d'œuvre*. FCEI, 2021.

Par ailleurs, l'allégement du fardeau fiscal, l'octroi d'une exonération des taxes sur la masse salariale pour les nouvelles embauches (AE, RPC/RRQ, cotisations SST, FSS, etc.) ou l'offre d'un incitatif fiscal pour l'embauche de travailleurs de groupes moins représentés (jeunes, âgés, etc.) permettraient aux propriétaires d'augmenter les salaires, d'acheter des machines et du matériel, et d'investir dans la formation des employés. L'allocation d'un crédit d'impôt qui reconnaît la formation en entreprise et d'un crédit d'impôt pour l'automatisation (mesure la plus efficace utilisée par les propriétaires d'entreprise) pourrait également pallier la pénurie de main-d'œuvre.

Il demeure essentiel d'accroître la visibilité des programmes pour les PME, qui ne sont pas nécessairement connus des propriétaires<sup>10</sup>. En fait, ces derniers n'ont pas le temps de s'informer sur ces programmes, et les pénuries de main-d'œuvre aggravent la situation.

### La réduction de la paperasserie est plus importante que jamais

Les tendances démographiques indiquent que les pénuries de main-d'œuvre ne seront pas réglées de sitôt. Par conséquent, elles continueront d'exercer une pression sur les PME et d'obliger les propriétaires à faire plus d'heures pour pallier le manque d'employés. Comment pouvons-nous redonner une partie de ces précieuses heures aux propriétaires? La réduction des formalités administratives pourrait être la clé.

Selon une récente étude de la FCEI menée sur la paperasserie, en 2021, les entreprises canadiennes ont consacré en moyenne 677 heures à se conformer à la réglementation gouvernementale<sup>11</sup>. De plus, comme les propriétaires travaillent davantage pour compenser le manque de personnel, le volume relatif de la paperasserie augmente. Ainsi, les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux doivent s'attaquer en priorité à la réduction du fardeau réglementaire en adoptant, en exécutant et en développant des plans d'action à cette fin. Ils doivent également améliorer leur service à la clientèle. Le plan en dix points pour une réforme efficace de la réglementation, présenté par la FCEI dans son rapport, comprend d'ailleurs des recommandations qui pourraient épargner quelques heures aux propriétaires.

## Conclusion

Les impacts négatifs des pénuries de main-d'œuvre s'intensifient, notamment en drainant l'énergie des dirigeants de PME. Ceux qui ont indiqué faire plus d'heures pour compenser le manque de personnel travaillent environ 59 heures par semaine, dont 20 sous la forme d'heures supplémentaires, donc 34 % de leur semaine de travail est consacré à compenser le manque de

<sup>10</sup> « En effet, 26 % des PME affirmaient être au courant des mesures mises en place par Québec pour les aider à trouver des employés et à les former ». Source : Bérubé, Francis, *Formation et pénurie de main-d'œuvre - Comprendre les besoins pour mieux outiller les PME*, FCEI, 2022.

<sup>11</sup> Cruz, Marvin, Kosiorek K., Jones L., Matchett T., *Rapport sur la paperasserie au Canada, Sixième édition*. FCEI, 2021.

---

« On manque d'employés ! Je suis rendue à 62 ans et je dois travailler 7 jours sur 7. Je suis la capitaine de ce commerce et je dois l'amener à bon port, mais je ne peux le faire sans l'aide de mes employés. À ce rythme, je ne pourrai pas continuer longtemps. Heureusement que j'ai la santé, que ferai-je sans? Mettre la clé sous la porte. Quelles sont les solutions? »

— Propriétaire d'une PME  
Services personnels et  
divers, Québec

---



personnel. Ainsi, au lieu d'être le capitaine de navire, celui qui assure la bonne direction et la navigation, le propriétaire est obligé de ramer.

Ce rapport met aussi en lumière l'impact et le nombre croissant de PME affectées par des pénuries de main-d'œuvre, passant de 55 % en novembre 2021 à 59 % en septembre 2022. Considérant le vieillissement de la population canadienne, les pénuries s'accroîtront si notre approche du marché du travail ne change pas. En effet, d'ici 30 ans, la part de la population en âge de travailler déclinera, passant de 66 % à 61 % de la population totale. Ainsi, en 2050, le Canada aura perdu une part significative de ses personnes en âge de travailler et de sa future main-d'œuvre. Cela n'augure rien de bon pour les heures de travail des dirigeants de PME.

Il est donc essentiel que les dirigeants assurent une bonne planification et que les gouvernements mettent en place des mesures de soutien ciblées pour que les PME canadiennes puissent surmonter les pénuries de main-d'œuvre.

## Annexe A : Données provinciales et sectorielles

**Tableau A1 – Nombres d'heures travaillées totales et supplémentaires par semaine pour les propriétaires ou copropriétaires de PME avec employés qui travaillent plus d'heures pour compenser le manque de personnel, ratio associé, par province**

	Heures travaillées totales	Heures supplémentaires	Ratio
Î.-P.-É.*	63	26	42 %
N.-B.	59	24	41 %
T.-N.-L.*	60	22	36 %
C.-B.	57	20	35 %
Ont.	59	20	34 %
<b>Canada</b>	<b>59</b>	<b>20</b>	<b>34 %</b>
Man.	60	20	34 %
Alb.	58	19	34 %
Sask.	60	20	34 %
N.-É.	59	19	33 %
Qc	60	19	32 %

Source : FCEI, sondage Votre voix – Septembre 2022, du 8 au 26 septembre 2022, n = 1 591.

Remarque : \* Petit nombre de répondants. À interpréter avec prudence.

**Tableau A2 – Nombres d'heures travaillées totales et supplémentaires par semaine pour les propriétaires ou copropriétaires de PME avec employés qui travaillent plus d'heures pour compenser le manque de personnel, ratio associé, par secteur**

	Heures travaillées totales	Heures supplémentaires	Ratio
Hébergement./restauration	65	29	45 %
Transports	64	24	37 %
Serv. perso et divers	56	21	36 %
<b>Canada</b>	<b>59</b>	<b>20</b>	<b>34 %</b>
Gestion et admin.	57	19	34 %
Commerce de détail	58	19	33 %
Construction	60	20	33 %
Arts, loisirs, info.	59	19	32 %
Fin., ass., etc.*	56	17	31 %
Agriculture	59	18	30 %
Serv. professionnels	56	16	29 %
Fabrication	59	17	29 %
Commerce de gros	56	16	28 %
Ressources naturelles*	60	13	22 %

Source : FCEI, sondage Votre voix – Septembre 2022, du 8 au 26 septembre 2022, n = 1 591.

Remarque : \* Petit nombre de répondants. À interpréter avec prudence.

**Tableau A3 – Part et nombre de PME avec employés qui travaillent plus d'heures pour compenser le manque de personnel, par province**

	Part de PME affectées avec employés	Nombre de PME affectées avec employés
Qc	65 %	166 386
C.-B	60 %	116 110
N.-É.	59 %	17 531
Î.-P.-É.*	57 %	3 403
Man.	56 %	22 241
Ont.	56 %	253 441
N.-B.	54 %	13 089
Alb.	53 %	83 718
Sask.	45 %	17 989
T.-N.-L.*	38 %	5 922
<b>Canada**</b>	<b>58 %</b>	<b>699 830</b>

Source : FCEI, sondage Votre voix – Septembre 2022, du 8 au 26 septembre 2022, n = 2 792.

**Remarques :**

\* Petit nombre de répondants. À interpréter avec prudence.

\*\*Pour refléter le total attendu par province, la part et le nombre de PME avec employés affectées pour le Canada ont été ajustés à l'aide de poids.

**Tableau A4 – Part et nombre de PME avec employés qui travaillent plus d'heures pour compenser le manque de personnel, par secteur**

	Part de PME avec employés (en %)	Nombre de PME avec employés***
Héberg./restauration	78 %	64 907
Arts, loisirs et info.	64 %	24 333
Services perso. et divers	62 %	70 009
Commerce de gros	59 %	33 562
Gestion et admin.	57 %	34 791
Transports	57 %	43 106
Fabrication	56 %	29 428
Serv. professionnels	55 %	87 874
Commerce de détail	54 %	79 232
Construction	54 %	83 214
Agriculture	53 %	26 623
Services sociaux	48 %	72 408
Fin., ass., etc.	46 %	47 880
Ressources nat.*	32 %	2 463
<b>Canada**</b>	<b>58 %</b>	<b>699 830</b>

Source : FCEI, sondage Votre voix – Septembre 2022, du 8 au 26 septembre 2022, n = 2 792.

**Remarques :**

\* Petit nombre de répondants. À interpréter avec prudence.

\*\*Pour refléter le total attendu par province, la part et le nombre de PME avec employés affectées pour le Canada ont été ajustés à l'aide de poids.

\*\*\*Pour refléter le total attendu par province, le nombre de PME avec employés affectées par secteur a été ajusté à l'aide de poids.

## Annexe B : méthodologie

### À propos du sondage

Le sondage *Votre voix – Septembre 2022* a été mené en ligne du 8 au 26 septembre 2022 auprès de 3 679 membres canadiens de la FCEI. Le sondage étant non probabiliste, on ne peut lui attribuer une marge d'erreur.

### Heures travaillées par semaine

Le nombre d'heures travaillées par le propriétaire est analysé de sorte que seuls les membres étant propriétaires ou copropriétaires ont pu répondre à la question. Cette dernière est formulée comme suit, où X représente le nom de l'entreprise sondée :

- **Êtes-vous propriétaire (ou copropriétaire) de l'entreprise X? (Sélectionner une seule réponse)**
  - Oui, je suis propriétaire unique*
  - Oui, je suis copropriétaire*
  - Non, mais je suis un de ses dirigeants*
  - Non, et je ne suis pas un de ses dirigeants*

Seuls les membres qui sont propriétaire unique ou copropriétaire se sont vu poser la question supplémentaire suivante :

- **En moyenne, combien d'heures travaillez-vous actuellement par semaine? (Entrer un nombre approximatif)**

Le traitement des valeurs extrêmes du nombre d'heures travaillées se fait par l'exclusion des entrées de 112 heures et plus dans l'échantillon. À la suite de cet ajustement, 7 réponses ont été retirées.

### Part des propriétaires de PME avec employés qui font plus d'heures supplémentaires

Les parts présentées dans la Figure 3 et le tableau 1 sont valables pour les entreprises avec employés qui disent être affectées par les pénuries de main-d'œuvre. Pour couvrir la proportion de propriétaires qui font plus d'heures à cause du manque de main-d'œuvre sur l'ensemble des PME avec employés, un calcul un peu différent a été utilisé.

Tout d'abord, grâce à la question précédente et la question sur les pénuries (voir la Figure 3 et plus de détails sur cette question dans la prochaine section de l'annexe A), nous pouvons aisément extraire le nombre de membres qui sont propriétaires uniques ou copropriétaires d'une entreprise avec employés.

Par la suite, nous obtenons le nombre de membres affectés par cet impact en utilisant la question supplémentaire suivante sur le nombre d'heures supplémentaires travaillées :

- **Sur le nombre total d'heures que vous travaillez par semaine, combien sont attribuables au manque de main-d'œuvre? (Entrer un nombre approximatif)**

Ce dernier chiffre implique de facto des entreprises avec employés. Le ratio entre ces deux valeurs nous donne une estimation de la part de propriétaires ou copropriétaires qui travaillent plus d'heures en raison des pénuries de main-d'œuvre, pour les PME avec employés.

L'utilisation de ces deux questions ouvertes nous permet d'affiner la précision de l'estimation, en se contraignant sur les réponses complètes et sans valeurs aberrantes (pour plus de détails sur le traitement des valeurs extrêmes, voir la section ci-haut et ci-bas), des propriétaires ou copropriétaires d'entreprise uniquement.

Grâce au Tableau 33-10-0568-01 de Statistique Canada, qui présente le nombre d'entreprises canadiennes avec employés en juin 2022, nous pouvons estimer le nombre de PME touchées, selon la province et le secteur d'activité. Les entreprises ayant plus de 500 employés ainsi que celles des secteurs suivants : administration publique, service public, ou qui sont non classifiées, ont été retirées lors de ce calcul. Les PME du Yukon, du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest ont aussi été retirées de ces totaux, puisque l'échantillon de la FCEI est insuffisant pour partager une estimation.

### Heures travaillées supplémentaires pour pallier le manque de personnel

Les membres ayant subi des pénuries de main-d'œuvre et dont le ou les propriétaires ont dû faire plus d'heures pour compenser ont été invités à estimer ce nombre d'heures supplémentaires travaillées. Ce profil étant spécifique, plusieurs questions ont servi de filtre au préalable. La première question filtre posée dans le cadre de cette analyse était :

- **Parmi les énoncés suivants, lequel décrit le mieux la situation de votre entreprise concernant les pénuries de main-d'œuvre (c'est-à-dire vos difficultés à recruter du personnel, à garder vos employés ou à leur faire faire les heures de travail nécessaires) (Sélectionner une réponse)**
  - Sans objet – nous n'avons pas d'employés
  - Aucune pénurie – nous avons tous les employés qu'il nous faut
  - Nous avons tous les employés qu'il nous faut, mais cela nous impose d'importants coûts supplémentaires (hausses de salaire, horaires flexibles, primes à l'embauche)
  - Nous avons tous les employés qu'il nous faut pour nos activités actuelles, mais nous n'arrivons pas à trouver le personnel nécessaire pour prendre de l'expansion ou pour répondre à une demande accrue/nouvelle
  - Nous n'avons pas tous les employés qu'il nous faut pour nos activités actuelles à cause des pénuries de main-d'œuvre
  - Autre (préciser)
  - Je ne sais pas/pas sûr

Les membres ayant choisi « Sans objet », « Aucune pénurie » ou « Je ne sais pas/pas sûr » ont été exclus pour la suite, tandis que ceux affectés par les pénuries de main-d'œuvre ont été invités à répondre à la question suivante :

- ***Quel impact les pénuries de main-d'œuvre ont-elles eu sur votre entreprise? (Sélectionner toutes les réponses pertinentes)***
  - Nous avons réduit notre offre de services*
  - Nous avons annulé des projets ou des contrats*
  - Nous avons refusé des ventes ou des contrats*
  - Nous avons prolongé la durée de certains contrats/repoussé des dates de livraison*
  - Les propriétaires ont travaillé plus d'heures pour compenser le manque de main-d'œuvre*
  - Certains employés ont travaillé plus d'heures pour compenser le manque de main-d'œuvre*
  - Nous avons automatisé nos processus*
  - Nous avons simplifié nos processus (pas de service à table, ramassage au comptoir)*
  - Nous avons externalisé/sous-traité une partie de nos activités/services*
  - Autre (préciser)*
  - Je ne sais pas/pas sûr*

Puisque l'analyse vise les PME ayant travaillé plus d'heures, les membres ayant sélectionné « Les propriétaires ont travaillé plus d'heures pour compenser le manque de main-d'œuvre » ont été invités à répondre à une question supplémentaire. Comme en première partie d'annexe, seuls ceux qui se sont déclarés « propriétaire unique » ou « copropriétaire » ont été invités à répondre à la question suivante :

- ***Sur le nombre total d'heures que vous travaillez par semaine, combien sont attribuables au manque de main-d'œuvre? (Entrer un nombre approximatif)***

Le traitement des valeurs extrêmes des nombres d'heures supplémentaires travaillées en raison des pénuries se fait par l'exclusion des entrées strictement supérieures aux nombres d'heures habituellement travaillées par semaine, ces dernières étant d'ailleurs limitées à 112 heures. À la suite de cet ajustement, 53 réponses ont été retirées.

## À propos de la FCEI

La FCEI (Fédération canadienne de l'entreprise indépendante) est le plus grand regroupement de PME au pays, comptant 97 000 membres dans tous les secteurs d'activité et toutes les régions. Elle vise à augmenter les chances de succès des PME en défendant leurs intérêts auprès des gouvernements, en leur fournissant des ressources personnalisées et en leur offrant des économies exclusives.

Visitez [feci.ca](http://feci.ca) pour en savoir plus.

## À propos des auteurs



**Laure-Anna Bomal**  
Économiste

Laure-Anna Bomal est économiste à la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI). Elle est basée à Montréal. Depuis son arrivée à la FCEI en 2021, elle a travaillé sur plusieurs sondages et rapports de recherche sur les enjeux touchant les PME, notamment la logistique des entreprises et les pénuries de main-d'œuvre.

Elle est titulaire d'une maîtrise en économie de l'Université d'Ottawa et d'un baccalauréat en mathématiques et économie de l'Université de Montréal.



**François Vincent**  
Vice-président, Québec

François Vincent dirige l'équipe de la FCEI qui défend les intérêts des PME du Québec. Il rencontre les décideurs politiques, tant au niveau municipal, provincial que fédéral pour s'assurer que la réalité des PME est prise en considération dans l'élaboration des politiques publiques. Il analyse les projets de loi qui auront un impact sur les entreprises et intervient dans les médias au nom des PME.

Il est titulaire d'un baccalauréat en communication et politique et d'un certificat en droit de l'Université de Montréal, ainsi que d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en gestion de HEC Montréal.

